

Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant

# ASPRO

Rapport d'activité

2021

**ASPRO** est une ASBL créée afin de regrouper et de représenter les professionnel.le.s du spectacle vivant au Luxembourg.

Elle a pour but de faciliter le contact et l'échange entre ses membres, et d'améliorer leur statut et leurs conditions de travail.

L'association est composée de membres actif.ve.s qui exercent leur activité professionnelle principale, en tant qu'indépendant.e.s ou à leur propre compte, dans le secteur du spectacle vivant, que ce soit sur, devant ou derrière la scène.

# Membres du Conseil d'administration 2021

Ela Baumann, trésorière  
Jean Bermes  
Gianfranco Celestino  
Jill Christophe, secrétaire  
Frédérique Colling  
Nora Koenig, présidente  
Annick Pütz  
Rita Reis  
Konstantin Rommelfangen  
Anne Simon  
Clio Van Aerde  
Claire Wagener, vice-présidente  
Dagmar Weitze  
Peggy Wurth  
Giovanni Zazzera

Administration d'ASPRO : Jill Christophe

ASPRO  
12, rue du Puits  
L-2355 Luxembourg

[www.aspro.lu](http://www.aspro.lu)  
[info@aspro.lu](mailto:info@aspro.lu)

**ASPRO** est une association sans but lucratif qui a pour vocation de réunir les professionnel.le.s indépendant.e.s exerçant les différents métiers du **SPECTACLE VIVANT**, d'agir légitimement en leur nom et de défendre d'une seule voix leurs intérêts communs, à la fois devant les décideurs publics, les représentants de la profession et dans les médias.

**ASPRO** a été créée en avril 2017. Depuis, elle a travaillé à sortir de leur isolement relatif grand nombre de professionnel.le.s des différents métiers en les incitant au dialogue. Elles/ils ont débattu et échangé sur les difficultés auxquelles elles/ils sont confronté.e.s dans leurs métiers respectifs. Ensembles elles/ils ont relevé les problèmes et difficultés de leur réalité professionnelle, ce qui a permis de constituer une liste de chantiers auxquels l'ASPRO s'attaque urgemment. Les membres d'ASPRO ont également commencé à réfléchir aux défis futurs afin d'inciter à des changements au niveau du fonctionnement même de la création dans le secteur spectacle vivant.

En tant que membre de la Theater Federatioun, **ASPRO** rapporte les problèmes et manquements aux dirigeant.e.s des théâtres, centres culturels, compagnies et autres partenaires.

En tant que membre de l'ULASC (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel), **ASPRO** œuvre ensemble avec les autres associations pour l'amélioration des conditions de travail des professionnel.le.s du secteur culturel.

En 2021, **ASPRO** s'est consacrée en priorité aux chantiers suivants :

- La présentation et le développement des recommandations tarifaires
- Les assurances
- La réforme de la loi modifiée du 19 décembre 2014 (sur l'intermittence)
- L'écoresponsabilité et la durabilité
- L'inclusion des artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques
- La traduction en allemand de ses documents modèles (contrat type et autres)

Après son **Glossaire des Métiers du Spectacle Vivant au Luxembourg**, **ASPRO** est fière d'avoir présenté au début de l'année 2021 le résultat de longues recherches, discussions, questionnements et échanges entamés en 2019, poursuivis et finalisés en 2020, présentés et discutés en 2021 : les **Recommandations tarifaires**.

# Mot de la présidente

Lëtzebuerg, de 14. Mäerz 2022

Mir liewen ëmmer nach a besonneschen Zäiten och wann elo Mesuren ofgehuewe gi sinn, sou huet d'Pandemie eis ëmmer nach am Grëff an ee Krich steet virun eiser Dier, wou mir nach net kënnen ofgesi wat dat fir eis an Zukunft bedeit. A gläichzäiteg probéieren Theateren erëm zu enger Normalitéit zeréck ze fannen an Esch 2022 ass lancéiert. Eng Zukunft déi nach vill Froe wäert mat sech bréngen. **ASPRO** huet villäicht net onbedéngt eng Äntwert op all grouss Froen, mee duerch déi kontinuéierlech Aarbecht an d'Engagement u beispillsweis de **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES**, enger Versécherung fir Kënschtler, enger Durabilitéit an eise Produktiounen, enger Opklärung wéi ee säi Vertrag opstelle kann, enger Inklusiounpolitik an eiser Zeen an an an..... versicht **ASPRO** sech deene groussen Themen a Froen ze stellen.

Säit **ASPRO RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** verëffentlecht huet, gesinn eis Verrieder déi eenzel Theateren a Produzente fir Froen ze klären, jo fir deelweis och opzeklären. Weider sëtze mir als **ASPRO** als gläichberechtigter Partner mat der Theater Federatioun beim Ministère un engem Dësch fir eis Recommandatiounen ze verdeedegen, fir sech op eng Mindestgage am Sektor ze eenegen, déi am Idealfall an enger Konventioun niddergeschriwwe ka ginn. Mee et brauch Zäit, a vill Gedold a vill Engagement.

Mee fir kënnen laangfristeg Verännerungen unzegoen brauch et ee laangen Otem. **ASPRO** huet iwwe d'Joren eng staark Stëmm kritt, an dat net nëmmen am Ministère. Déi verschidden Aarbechtsgruppe vun **ASPRO** an déi wäertvoll Aarbecht vun eisem CA erméiglechen eis d'Zukunft vun eisem Sektor mat ze gestalten a mat ze bestëmmen. Hei well ech ee ganz grouse Merci soen un all déi Leit, déi an deene verschiddenen Aarbechtsgruppe mat geschafft hunn an hoffentlech weider maachen. An ech géing gären een Opruff un eis Membere maachen, fir weider Leit ze fannen déi bereet si mat ze schaffen an eisen Aarbechtsgruppen.

Well nëmmen duerch déi Mataarbecht vun eise Membere kënnen mir een aktuellt Bild vum Terrain kréien an dat ass d'Stärkt vun **ASPRO**. Dofir hu mir säit kuerzem een Aarbechtsgrupp, deen sech mat der Kommunikatioun mat eise Membere beschäftegt, deen **ASPRO** weider wëll ausschaffen.

Ech géing gären dem Jill an dem Konstantin Merci soe fir déi Aarbecht déi si an der Theater Federatioun dëst Joer geleescht hunn. Aus der Vergaangenheet wësse mir, ass et net ëmmer einfach an der Theater Federatioun als **ASPRO** ze sinn. Mee mir müssen a sollte weiderhin am Dialog bleiwen, eleng schonn dowéinst, dass eis Membere selwer och ëmmer erëm an der Roll vun engem Produzent sinn.

Weider géing ech gären dem CA ee ganz grouse Merci soen. Ob eng sektoriell Impfflicht, oder Recommandatiounen oder aner Themen och wa mir net ëmmer enger Meenung waren, ass et ëmmer an engem konstruktivem Gespréich am Respekt vu jidderengem bliwwen. Et war méiglech schnell a problemlos op Saachen ze reagéieren an dat mécht ee gudden CA aus Merci dofir. Merci Ela, ouni dech hätt **ASPRO** warscheinlech schonn den Iwwerbléck iwwert seng Finanze verluer. An da wëll ech dem Claire an dem Peggy ee grouse Merci ausschwätzen. Si ware meng Stützen op déi ech als Präsidentin net hätt wéilte verzichten. An last but not least wëll ech der Séil vun **ASPRO** Merci soen : léift Jill, egal wat fir Froen eis Memberen hunn, du beäntwers se all. An du bass do, wann een dech brauch. Et war an ass ee Pleséier mat dir zesummen ze schaffen. Merci Merci, et war mir eng Eier d'lescht Joer är Präsidentin ze sinn.

Nora Koenig



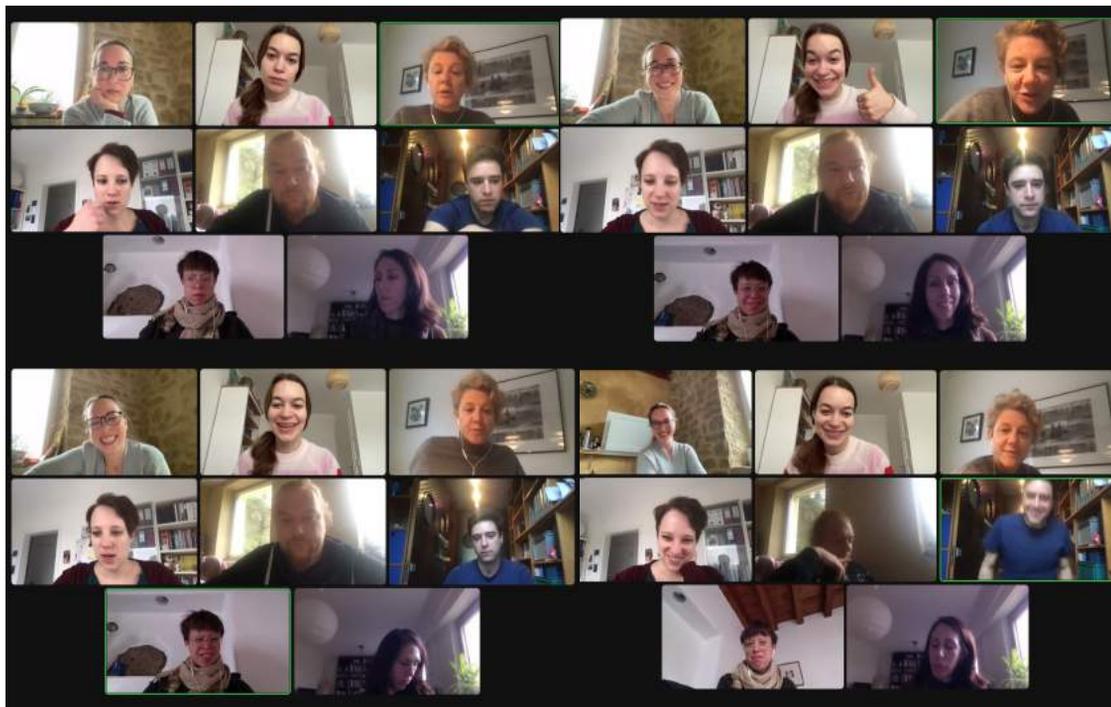
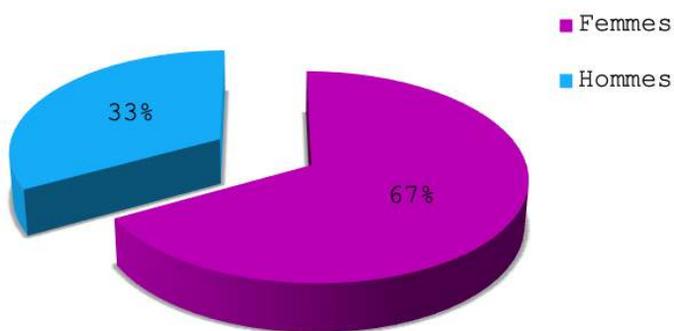
# Activités d'ASPRO en 2021

☐ Les membres d'ASPRO en 2021	7
☐ Les sujets traités en 2021	
▪ Recommandations tarifaires	10
▪ Assurances	14
▪ La réforme de la loi modifiée du décembre 2014	15
▪ Charte de déontologie	16
▪ Durabilité et écoresponsabilité	17
▪ Inclusion	18
☐ En interne - réunions	19
☐ Services aux membres	20
☐ Représentations officielles	22

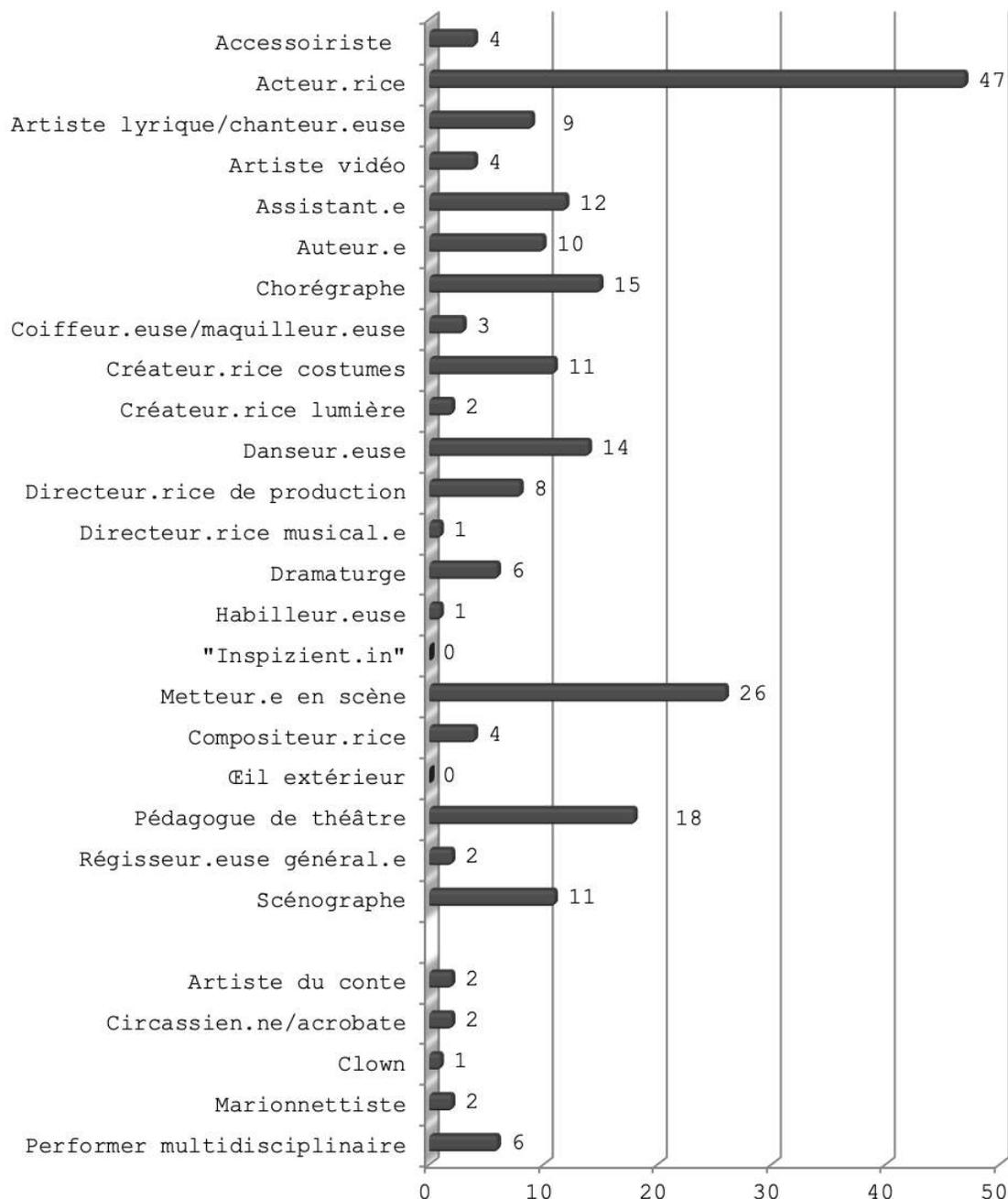
# Les membres d'ASPRO en 2021

**Conditions d'admission** : peuvent devenir membre d'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant.e.

**Membres affilié.e.s en 2021** : 106



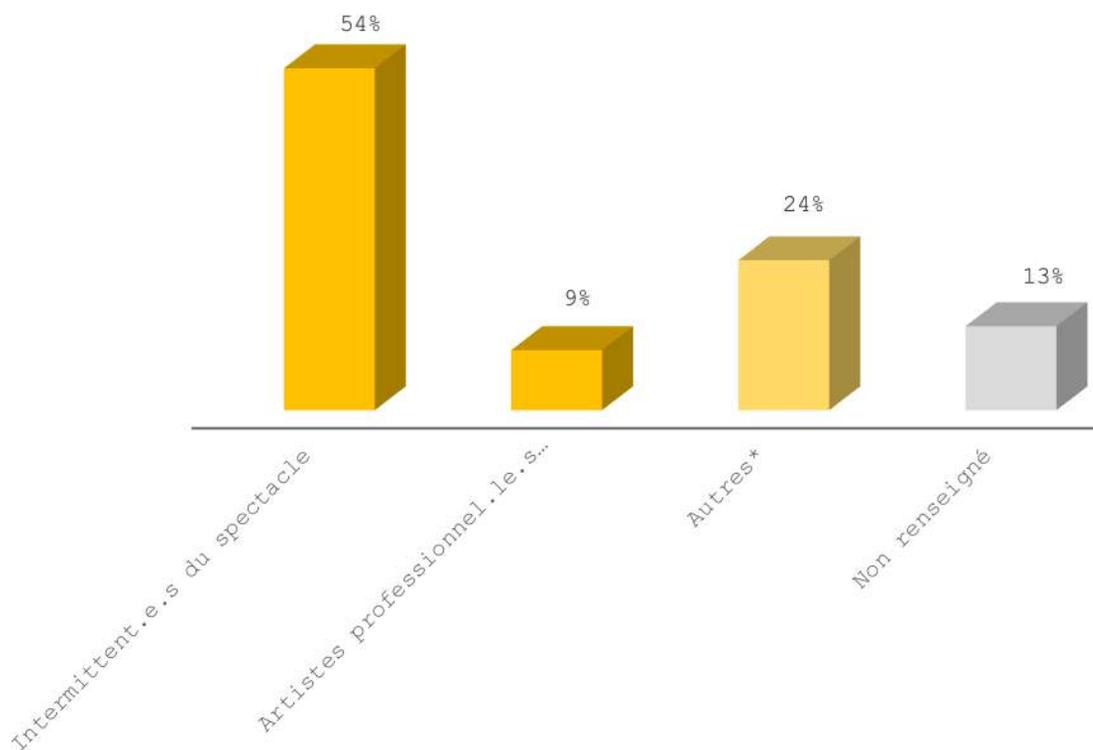
# Les membres d'ASPRO en 2021



En 2021 ASPRO représente des professionnel.le.s du spectacle vivant ayant 27 métiers différents (22 métiers sont présentés dans le Glossaire, les autres métiers y feront leur entrée prochainement). La majorité des membres de l'ASPRO exerce plusieurs métiers en parallèle : p. ex. les danseur.euse.s et chorégraphes ; les créateur.rice.s costumes et scénographes, les metteur.e.s en scène et acteur.rice.s...

# Les membres d'ASPRO en 2021

Beaucoup de professionnel.le.s du spectacle vivant représenté.e.s par ASPRO bénéficient des mesures sociales proposées dans le cadre de la loi du 19 décembre 2014 : la grande majorité (57 personnes) en tant qu'intermittent.e.s du spectacle, 10 personnes en tant qu'artistes professionnel.le.s indépendant.e.s. 25 membres ne profitent pas de ces mesures: dans cette catégorie (Autres\*) se retrouvent des travailleur.euse.s intellectuel.le.s indépendant.e.s résidant au Luxembourg et des personnes résidant à l'étranger ayant ou non le statut d'intermittent.e dans un autre pays (France, Suisse...). Malheureusement 14 personnes n'ont pas répondu aux sondages internes d'ASPRO.



# Les sujets traités en 2021

## **Recommandations tarifaires**

### **Première publication**

Depuis 2019, ASPRO a mené de nombreuses discussions et recherches autour de la questions des tarifs dans le secteur du spectacle vivant. Le CA a recueilli et synthétisé les résultats de nombreux groupes de travail afin de trouver des solutions de calcul adaptées à chaque métier. Un dialogue constant a eu lieu entre les membres et le CA en vue de l'élaboration d'une première proposition d'ASPRO de **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES**. Les principes de tarification ont été finalisés en 2020, début 2021 a été consacré à la rédaction du document, à la mise en page et aux dernières corrections et ajustements. ASPRO publie le 26 mars 2021 enfin la première version de ses **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** tant attendues.

### **Deuxième édition et suivantes**

ASPRO publie le 6 janvier 2022 une deuxième édition des **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** en réaction à la tranche d'index d'octobre 2021 tel qu'elle l'avait annoncé dans l'introduction de la première édition.

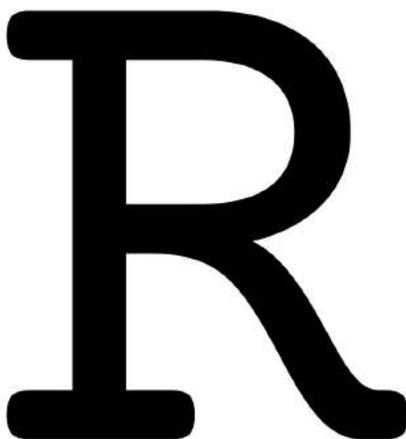
Une nouvelle édition sera publiée non seulement pour inclure les futures tranches d'index, mais également apporter des ajouts ou des changements après discussions avec les membres et les partenaires.

# Les sujets traités en 2021

## Recommandations tarifaires

### Echanges avec les membres

Les **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** ont uniquement pu voir le jour grâce à l'engagement de l'ensemble des membres d'ASPRO. Dès la publication de la première édition des **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES**, ASPRO a continué à communiquer avec ses membres sur ce sujet, que ce soit par newsletters ou en réunions, précisant notamment qu'il s'agit de *recommandations*, destinées à servir de base aux négociations avec les producteurs, en non de droits acquis. ASPRO a aussi été à l'écoute des expériences de ses membres pour ce qui est la négociation des cachets. D'un côté ASPRO a pu constater que les **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** sont très utiles aux membres dans la préparation à une négociation et dans l'analyse d'une proposition de cachet. De l'autre côté ASPRO a pu observer une tendance générale qui va vers des rémunérations justes et équitables avec certains producteurs qui appliquent déjà les minimas proposés dans les **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES**.

A large, bold, black serif letter 'R' is centered on the page. It has a thick vertical stem and a curved top that tapers to a point at the bottom right.

**RECOMMANDATIONS  
TARIFAIRES**

# Les sujets traités en 2021

## Recommandations tarifaires

### Echanges avec les producteurs

#### ☐ Les rencontres individuelles

A partir de mai 2021, ASPRO a proposé aux producteurs des réunions individuelles pour présenter sa démarche à l'origine des **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** et pour écouter les retours très spécifiques des uns et des autres. Certains malentendus ont ainsi pu être clarifiés et des pistes de solutions ou d'évolution de certaines pratiques ont pu être évoquées ensemble. Jusqu'à présent ASPRO a rencontré 8 producteurs et de nouvelles dates de réunion sont en train d'être fixées.

#### ☐ Les discussions au sein de la Theater Federatioun

Vu sa représentation par 2 personnes au CA de la Theater Federatioun, ASPRO a déjà pu répondre à certaines questions lors de réunions du CA. Le 14 juin 2021, la Theater Federatioun a organisé une rencontre ouverte à tous ses membres afin de discuter ensemble des **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES**. ASPRO a eu l'occasion de présenter les réflexions à l'origine des **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES**, de répondre à des questions concrètes et de noter des remarques utiles pour le développement des **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES**.

# Les sujets traités en 2021

## Recommandations tarifaires

### Echanges avec le Ministère de la Culture

#### □ Une rencontre avec Madame la Ministre

Le 13 juillet 2021, une délégation d'ASPRO est reçue au Ministère de la Culture pour présenter les **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** à la Ministre de la Culture, Sam Tanson, Jo Kox, Josée Hansen et Sophie Thoma. Les représentant.e.s du Ministère de la Culture sont très intéressé.e.s par la réalité du terrain et se prononcent en faveur d'une « rémunération juste et équitable » pour les professionnel.le.s du secteur culturel (cf. la Charte de déontologie des structures culturelles proposée par le Ministère en juin 2021). Nous avons évoqué ensemble le fait qu'une « simple » augmentation des budgets ne suffira pas, mais qu'il faudra repenser nos modes de production. A l'issue de la rencontre, Sam Tanson a proposé que le Ministère puisse être associé aux négociations entre ASPRO et les producteurs.

#### □ Les réunions « tripartites »

Suite à la proposition de Sam Tanson, trois réunions ont eu lieu au Ministère de la Culture avec des représentant.e.s d'ASPRO et de la Theater Federatioun, le 30 septembre 2021, le 7 janvier 2022 et le 11 mars 2022. Le principal objet de ses discussions est de définir le budget supplémentaire nécessaire aux producteurs afin de pouvoir appliquer les **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES**. Une autre piste est d'impliquer les communes dans les discussions autour des **RECOMMANDATIONS TARIFAIRES** en ce qui concerne les centres culturels décentralisés. Il a aussi été question des situations particulières, p. ex. des séries de représentations pour lesquelles on pourrait prévoir un tarif différent que pour une représentation isolée. Un retour de certains producteurs est leur désir de valoriser la responsabilité de certains métiers et de les rémunérer à un tarif plus élevé que les autres métiers.

# Les sujets traités en 2021

## Assurances

Depuis 2021 ASRPO propose en collaboration avec ACTORS.LU à ses membres **deux assurances** spécifiques pour les métiers du spectacle vivant :

- ❑ Une **assurance responsabilité civile exploitation** qui assure vis-à-vis des dommages causés aux tiers lors de l'exercice de sa profession (Le Foyer).
- ❑ Une **assurance individuelle accident** qui couvre les accidents professionnels (et privés) et ce dans le monde entier (CHUBB).

Comme il s'agit d'une souscription collective pour les membres d'ACTORS.LU et d'ASPRO, nous bénéficions de tarifs préférentiels : 20€ par an pour la RC exploitation et 130€ par an pour l'assurance accident. Les assurances sont gérées par ALLIA qui sera l'interlocuteur en cas d'accident ou de problème.

En 2021, 22 membres d'ASPRO avaient souscrit une ou les deux assurances. Les assurances courent du 01.05.2021 au 30.04.2022.

# Les sujets traités en 2021

## La réforme de la loi modifiée du 19 décembre 2014

En 2019, ASPRO avait répondu à la consultation publique lancée par le Ministère de la Culture au sujet des mesures sociales pour artistes professionnel.le.s indépendant.e.s et intermittent.e.s du spectacle. Depuis, ASPRO a été dans un dialogue constant avec les représentant.e.s du Ministère de la Culture, notamment dans le cadre de réunions de travail regroupant les associations de l'ULASC (A:LL, AAPL, ACTORS.LU, ALTA, ASPRO, FLAC, LARS). Née dans l'urgence de la crise sanitaire en 2020, l'Union luxembourgeoise des Associations du Secteur Culturel continue de se réunir afin de se concerter sur des sujets qui concernent les membres des associations qui la constituent et de fournir des expertises au Ministère de la Culture.

Le Ministère de la Culture a déposé à la Chambre des Députés le 26.11.2021 un **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique**. ASPRO salue tous les changements qui ont été apportés à la loi, qui sont à l'avantage des professionnel.le.s du secteur culturel et qui clarifient ou facilitent les démarches pour les deux régimes. Ensemble avec l'ULASC, ASPRO s'est adressée au Ministère de la Culture pour proposer encore quelques modifications.

# Les sujets traités en 2021

## La Charte de déontologie des structures culturelles (projet juin 2021)

En juin 2021, le Ministère de la Culture a invité toutes les structures du secteur de réagir à son projet d'une Charte de déontologie des structures culturelles.

ASPRO a adressé le 14 octobre 2021 une **réaction** au Ministère de la Culture dans laquelle elle a salué le contenu de cette charte destinée à respecter et à protéger les artistes et autres professionnel.le.s du secteur. ASPRO a surtout proposé des ajouts et des précisions concernant les articles sur les contrats, la rémunération et les intermittent.e.s. D'autre part, ASPRO a suggéré une définition plus concrète et plus engagée de la notion d'égalité des chances et s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'une charte spécifique dédiée à l'écoresponsabilité, sujet qui nous tient beaucoup à cœur.

# Les sujets traités en 2021

## **L'écoresponsabilité et la durabilité**

Le groupe de travail écoresponsabilité et durabilité a été créé en 2020 au sein de la Theater Federatioun et ASPRO y est représentée par Peggy Wurth et Stéphane Ghislain Roussel, qui en est un des initiateurs. Régulièrement des expert.e.s internationaux.ales sont invité.e.s pour apporter leur témoignage et leur expertise. La réflexion porte sur les actions à mener au niveau du Luxembourg, avec pour objectif d'établir des recommandations qui pourraient mener, à long terme, au développement d'une charte.

Une autre piste est la question de l'utilité d'un Fundus national, en parallèle aux démarches déjà entreprises par le Ministère de la Culture à ce sujet. Les représentant.e.s d'ASPRO ont proposé l'idée d'un fundus digital qui permettrait le recyclage de certains éléments de décor ainsi que des costumes et accessoires. Malheureusement l'idée n'a pas été retenue faute de ressources humaines des membres de la Theater Federatioun. Le groupe de travail continue néanmoins de s'engager pour la création d'un Fundus commun et essaie de différencier entre un Fundus qui restera accessible aux productions de spectacle vivant et d'un lieu d'archivage.

Fin 2021 le groupe a jugé nécessaire, pour parvenir à un mode opératoire conséquent, de créer un temps de réflexion et d'analyse concrète de la situation et donc un état des lieux. Le groupe de travail a fait une demande au Ministère pour créer le poste d'un.e chargé.e de mission pour la rédaction d'un véritable état des lieux et la mise en place de guidelines concernant l'écoresponsabilité dans les structures de production, au sein des compagnies et pendant les productions.

Lors d'une réunion au Ministère de la Culture le 22.02.2022, la ministre Sam Tanson s'est prononcée en faveur des propositions du groupe de travail. En matière de durabilité, elle regrette - comme beaucoup de professionnel.le.s du secteur - le petit nombre de représentations de la plupart des créations luxembourgeoises. La ministre souhaite également la mise en place d'une charte écoresponsable pour le secteur des arts de la scène et aimerait élargir le concept à l'ensemble du secteur culturel.

# Les sujets traités en 2021

## **L' inclusion**

ASPRO compte parmi ses membres des artistes très engagé.e.s dans la réalisation de projets inclusifs qui ont alerté le CA sur les retards du Luxembourg dans l'inclusion dans le spectacle vivant et sur le besoin d'agir. Un groupe de travail ouvert à tou.te.s les membres d'ASPRO s'est constitué afin de travailler sur les conditions de travail des professionnel.le.s du spectacle vivant aux besoins spécifiques, resp. au soutien à la professionnalisation d'artistes aux besoins spécifiques pour lequel.le.s il est pour l'instant souvent impossible de vivre de leur activité artistique. Le groupe de travail réfléchit à des moyens concrets pour soutenir et encourager des productions inclusives ainsi qu'à des possibilités de formation. Un échange avec la personne responsable de l'inclusion au Ministère de la Culture est également en cours.

# Activités 2021

## En interne - réunions

- ❑ 14 réunions du Conseil d'administration
- ❑ 11 réunions de groupes de travail sur différents sujets ouverts à tou.te.s les membres ou ciblés par métiers ou réservés aux membres du CA
- ❑ 1 Assemblée générale virtuelle le 31.03.2021
- ❑ 4 réunions virtuelles proposées à tou.te.s les membres sur des sujets spécifiques : assurances et recommandations tarifaires
- ❑ 1 réunion de fin d'année le 20.12.2021 à la Bouneweger Stuff, échange auquel étaient convié.e.s tou.te.s les membres



# Activités 2021

## Services aux membres

- ❑ 25 **newsletters** envoyées à tou.te.s les membres avec les actualités du secteur et des informations pratiques, not. au sujet des assurances proposées par ASPRO et Actors.lu, et 3 newsletters ciblées envoyées à des métiers spécifiques
- ❑ **Espace Membres** : une interface interne du site internet accessible aux membres avec un mot de passe. Y sont publiées les actualités du secteur (appels à projet, informations du Ministère de la Culture et des administrations étatiques...), des liens utiles et des documents modèles en français et en allemand (contrat type, factures...) ainsi que les adresses mail des membres.
- ❑ **Recueil et relai des doléances** : après avoir lancé des appels ou de façon spontanée, l'ASPRO recueille les doléances de ses membres relatives à leur réalité professionnelle en général ou par rapport à un sujet spécifique et les relaie auprès des institutions ou structures concernées (Ministère de la Culture, Theater Federatioun...).
- ❑ **Un rapport personnel** : l'ASPRO est à la disposition de ses membres via mail ([info@aspro.lu](mailto:info@aspro.lu)) et répond dans la mesure du possible aux questions relatives aux démarches administratives et aux problématiques rencontrées lors de l'exercice d'une profession du secteur du spectacle vivant. Le cas échéant, l'ASPRO renvoie vers les administrations ou institutions compétentes.

# Activités 2021

## Services aux membres

Depuis 2021 ASRPO propose en collaboration avec ACTORS.LU à ses membres **deux assurances** spécifiques pour les métiers du spectacle vivant :

- ❑ Une **assurance responsabilité civile exploitation** qui assure vis-à-vis des dommages causés aux tiers lors de l'exercice de sa profession (Le Foyer).
- ❑ Une **assurance individuelle accident** qui couvre les accidents professionnels (et privés) et ce dans le monde entier (CHUBB).

Comme il s'agit d'une souscription collective pour les membres d'ACTORS.LU et d'ASPRO, nous bénéficions de tarifs préférentiels : **20€** par an pour la RC exploitation et **130€** par an pour l'assurance accident. Les assurances sont gérées par ALLIA qui sera l'interlocuteur en cas d'accident ou de problème.

En 2021, 22 membres d'ASPRO avaient souscrit une ou les deux assurances. Les assurances courent du 01.05.2021 au 30.04.2022.

**Pour 2022, la date-limite de souscription est le 1<sup>er</sup> avril 2022.**

En cas de questions et pour souscrire, contactez ASPRO : [info@aspro.lu](mailto:info@aspro.lu).

# Activités 2021

## Représentations officielles

- ❑ 2 membres d'ASPRO (Konstantin Rommelfangen et Jill Christophe) siègent au **Conseil d'administration de la Theater Federatioun**. ASPRO s'y engage notamment pour des sujets comme la durabilité et l'écoresponsabilité, la sécurité sur les plateaux de théâtre, des contrats complets et justes pour les deux parties prenantes... Des membres d'ASPRO ont participé aux différents **groupes de travail** organisés par la Theater Federatioun : « Ecoresponsabilité et durabilité », « Formations », « Sécurité sur le plateau » et « Droits d'auteur ».
- ❑ 2 membres d'ASPRO (Jean Bermes et Giovanni Zazzera) représente ASPRO au Ministère de la Culture dans la **Commission consultative** concernant 1) les mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique. La Theater Federatioun est représentée dans cette commission également par une membre d'ASPRO, Linda Bonvini (membre suppléante : Jill Christophe).
- ❑ Peggy Wurth a fait partie de la commission de recrutement du responsable spectacle vivant de **Kultur|lx**.
- ❑ Ela Baumann a représenté ASPRO dans une table ronde organisée par le **Creative Industries Cluster (Luxinnovation)**.
- ❑ Claire Wagener a représenté ASPRO dans une table ronde au sujet de la culture organisée par le parti **Déi Gréng**.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

